RCS : ROANNE
Code greffe : 4201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROANNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 00191
Numéro SIREN : 383 512 134
Nom ou dénomination : CHOLNIZ

Ce dépôt a été enregistré le 02/09/2020 sous le numéro de dépôt 2032

Greffe du tribunal de commerce de ROANNE

Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 02/09/2020

Numéro de dépôt : 2020/2032

Déposant :

Nom/dénomination : CHOLNIZ

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 383 512 134

N° gestion : 1991 B 00191

Copie certifiée conforme
MLT / 02/09/2020 10:15:08
N° de dépôt - 2020/2032 / 383512134

CHOLNIZ

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
N° 2 SEP. 2020
2032

Exercice clos le : 31 12 2019
• **Comptes annuels**

DGFiP N° 2050-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

BILAN — ACTIF

Désignation de l'entreprise : CHOLNIZ S.A.S. — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 538 RUE MAGELLAN 42190 SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 3 8 3 5 1 2 1 3 4 0 0 0 1 6 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31/12/2019 Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	10 563	AG 6 833	3 730
	Fonds commercial (1)	AH	602 542	AI	602 542
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP	2 166 185	AQ 1 733 288	432 898
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 187 912	AS 1 006 346	181 565
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 429 894	AU 1 226 751	203 142
	Immobilisations en cours	AV	67 874	AW	67 874
	Avances et acomptes	AX		AY	
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES(2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	15 109	CV	15 109
	Créances rattachées à des participations	BB	302 718	BC	302 718
	Autres titres immobilisés	BD	821 256	BE	821 256
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	4 408	BI	4 408
	TOTAL (II)	BJ	6 608 460	BK 3 973 218	2 635 241
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	2 641	BM	2 641
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT	1 204 903	BU	1 204 903
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	73 525	BY 1 109	72 416
	Autres créances (3)	BZ	321 229	CA 48 212	273 017
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	1 495 540	CG	1 495 540
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	22 767	CI	22 767
	TOTAL (III)	CJ	3 120 605	CK 49 322	3 071 283
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	9 729 065	1A 4 022 540	5 706 525

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR 1 312

Clause de réserve de propriété : * — Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2020

ANABASES

Copie certifiée conforme
MLT / 02/09/2020 10:15:08
N° de dépôt - 2020/2032 / 383512134

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROANNE (Loire)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② **BILAN — PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 SD 2020

Désignation de l'entrepnse : CHOLNIZ S.A.S. — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 253 440)	DA	253 440
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	25 345
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve speciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	2 547 246
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	710 482
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	3 536 512
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	426 273
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	175 888
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	265
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	943 343
	Dettes fiscales et sociales	DY	614 027
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	107
	Autres dettes	EA	10 111
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	2 170 013
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 706 525

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	2 016 625
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	12 837

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : CHOLNIZ S.A.S. — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	27 320 359	FB	FC	27 320 359
	Production vendue biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue services *	FG	369 864	FH	FI	369 864
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	27 690 223	FK	FL	27 690 223
	Production stockée *				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	23 894
	Autres produits (1) (11)				FQ	8 301
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	27 722 418
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	22 556 497
	Variation de stock (marchandises)*				FT	47 686
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	51 164
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	(788)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	1 394 749
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	275 125
	Salaires et traitements *				FY	1 690 531
	Charges sociales (10)				FZ	458 485
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : dotations aux amortissements *				GA	203 685
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : dotations aux provisions				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	84
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	3 342
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	26 680 560
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					GG	1 041 858
opération en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	65 390
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	6 421
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	86 725
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	158 536
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	5 354
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	5 354
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)					GV	153 181
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)					GW	1 195 040

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Expert-comptable - Janvier 2020

ANABASES

Copie certifiée conforme
MLT / 02/09/2020 10:15:08
N° de dépôt - 2020/2032 / 383512134

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise CHOLNIZ S.A.S. — Néant ☐*

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	44 600
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	98 500
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	143 300
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	47 977
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	100 884
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) **(VIII)**	HH	148 861
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	(5 562)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	163 601
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	315 395
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	28 024 253
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	27 313 772
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	710 482

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	
(3) Dont	Crédit bail mobilier *	HP	
	Crédit bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	65 390
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
(*6ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	23 534
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 ; obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7 ; Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
Regularisation contenant	46 793	44 800
Diverses penalités et amendes	1 070	
Regularisation compte tiers	114	
Franchise assurance	500	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2020

CHOLNIZ S.A.S.

(4) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP 2053 2020
EXTENSION I

(7) Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Produits de cession des immobilisations corporelles		98 500
VNC des immobilisations corporelles cedes	100 384	

SAGE Experts-comptables janvier 2020

Copie certifiée conforme
MLT / 02/09/2020 10:15:08
N° de dépôt - 2020/2032 / 383512134

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROANNE (Loire)

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique n'est survenu au cours de l'exercice.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du règlement de l'ANC 2014-03 du 5 juin 2014, conformément aux principes de base :

- Continuité de l'exploitation
- Enregistrement au coût historique
- Permanence des méthodes de présentation et d'évaluation
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

- **Méthodes d'évaluation et de présentation**

Les méthodes d'évaluation et de présentation sont celles prévues par les textes en vigueur.

Dans les cas ou plusieurs méthodes sont possibles, les options suivantes ont été retenues :

❖ **Petits matériels :**

L'entreprise a choisi de comptabiliser en charges les petits matériels n'excédant pas une valeur unitaire hors taxe de 500 euros.

❖ **Amortissement des immobilisations :**

Les immobilisations détenues par l'entreprise n'ont pas pu techniquement être ventilées par composant. Cette décomposition n'aurait pas généré d'écart significatif par rapport à la méthode retenue.
Les immobilisations sont amorties sur leur durée de vie prévue.
Le mode d'amortissement choisi pour les différents postes d'immobilisation est précisé dans le tableau des amortissements ci-joint :

	Durées en années
Concessions, brevets, licences	1 à 5 ans
Installations agencements des constructions	10 à 40 ans
Parking et accès	15 à 20 ans
Matériel et outillage neuf	2 à 8 ans
Installations et aménagements divers	3 à 15 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier et matériel de bureau	3 à 5 ans

Copie certifiée conforme
MLT / 02/09/2020 10:15:08
N° de dépôt - 2020/2032 / 383512134

❖ **Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :**

La valeur brute de ces éléments est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée

❖ **Stocks :**

Les stocks de marchandises ont été évalués selon la méthode du premier entré, premier sorti ou selon le dernier prix d'achat connu selon le cas.
Cependant cette méthode ne diffère pas sensiblement de la méthode du « premier entré premier sorti » en raison de la rotation rapide des stocks.
Les ristournes accordées par les fournisseurs ont été intégrées dans la valorisation du stock.

❖ **Créances :**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée

- **Changement de méthode**

Aucun changement de méthode ou de présentation n'est survenu au cours de l'exercice.

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

- **Variations de l'actif immobilisé**

Le tableau des variations de l'actif immobilisé figure en fin d'annexe.

- **Fonds commercial**

Le fonds commercial présent à l'actif concerne des éléments reçus en apport pour une valeur de 602 542 €.
Ce fonds s'intègre de façon indissociable dans le fonds de commerce actuel de la société.
Au titre de l'exercice clos le 31/12/2019 et en application du règlement 2015-06 sur les actifs, une analyse de la juste valeur a été mise en œuvre en retenant la valeur vénale basée sur des comparables. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée concernant les éléments d'actifs incorporels.
Par ailleurs, en l'absence de limite prévisible à la durée des avantages économiques attendus par notre entité, la durée d'utilisation des fonds de commerce est non limitée et les fonds de commerce ne font pas l'objet d'amortissement

Copie certifiée conforme
MLT / 02/09/2020 10:15:08
N° de dépôt - 2020/2032 / 383512134

- **Amortissements des immobilisations**

Le tableau des variations des amortissements figure en fin d'annexe.

- **Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan**

	Montants en euros
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	213 058
Disponibilités	3 040
Total	216 098

- **Charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance ne concernent que des charges liées à l'exploitation pour un montant total de 22 767 €.

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

- **Composition du capital social**

	Nombre	Valeur nominale
Titres en début d'exercice	15 840	16
Titres remboursés ou annulés		
Titres en fin d'exercice	15 840	16

- **Variation des capitaux propres**

	Montants en euros
Capitaux propres à la fin de l'exercice	3 536 512
Capitaux propres à la fin de l'exercice précédent	2 826 031
Variation (I)	710 482

	Montants en euros
Résultat de l'exercice	710 482
Distribution de dividendes	
Variation (II)	710 482

Copie certifiée conforme
MLT / 02/09/2020 10:15:08
N° de dépôt - 2020/2032 / 383512134

- **Charges à payer incluses dans les postes du bilan**

	Montants en euros
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 736
Dettes financières diverses	10 280
Fournisseurs et comptes rattachés	50 561
Dettes fiscales et sociales	413 337
Autres dettes	
Total	477 914

5. NOTES SUR LE BILAN ACTIF ET PASSIF

- **Etat des provisions**

Le tableau de variation des provisions figure en fin d'annexe.

Provision pour dépréciation des créances douteuses

Une provision pour dépréciation des créances douteuses a été constatée pour 1 109 euros. Elle représente 100% des impayés et clients douteux.

Autre provision pour dépréciation

Il s'agit de la dépréciation de la créance d'un salarié sur le magasin suite à son jugement auprès des tribunaux pour vol, le montant déprécié correspond au montant restant à payer par l'ancien salarié soit 48 212 €.

- **Etat des échéances des créances et des dettes**

Le tableau des échéances des créances et des dettes figure en fin d'annexe.

- **Dettes et créances concernant les entreprises liées**

	Créances	Dettes
SCI LES LEONIDES		
Créances ou dettes rattachées à des participations	302 718	
Créances clients ou dettes fournisseurs		
Autres créances ou autres dettes		
Intérêts courus sur créances rattachées à des participations	3 550	
Total	306 268	

	Créances	Dettes
SAS RONGEFER		
Créances ou dettes rattachées à des participations		
Créances clients ou dettes fournisseurs	12 929	
Autres créances ou autres dettes		
Intérêts courus sur créances rattachées à des participations		
Total	12 929	

Copie certifiée conforme
MLT / 02/09/2020 10:15:08
N° de dépôt - 2020/2032 / 383512134

6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

- **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires se décompose de la manière suivante

	France	Export
Ventes de marchandises	27 320 359	
Production vendue	369 864	
Total	27 690 223	

- **Charges et produits exceptionnels ou sur exercices antérieurs**

	Produits	Charges
Régularisation contenants	44 800	46 793
Amendes et pénalités		1 070
Franchise RC		500
Ajustements divers		114
VNC éléments actifs cédés		100 384
Produit de cession des éléments d'actif cédés	98 500	
Total	143 300	148 861

- **Transferts de charges**

Les transferts de charges ne concernent que des charges liées à l'exploitation.

- **Produits et charges financiers concernant les entreprises liées**

	Produits	Charges
SCI LES LEONIDES	3 550	
Total	3 550	

- **Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas donnée car elle reviendrait à indiquer des rémunérations individuelles.

Copie certifiée conforme
MLT / 02/09/2020 10:15:08
N° de dépôt - 2020/2032 / 383512134

7. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- **Dettes garanties par des sûretés réelles**

Nature de la dette	Bénéficiaire de la garantie	Montant garanti	Nature de la sûreté	Dette restant à payer Principal	Intérêts
Emprunt CA 450 000 €	CREDIT AGRICOLE	450 000 €	Nantissement du fond	90 814 €	15 604 €

- **Autres engagements financiers hors bilan**

Engagements donnés

◆ Effets escomptés non échus : Néant

Engagements en matière de retraite

Les engagements en matière de retraite sont ceux résultant de la convention collective applicable à l'entreprise.
L'engagement relatif aux indemnités de fin de carrière est évalué à 67 018 € charges comprises au 31 décembre 2019. Les indemnités sont actualisées au taux de 0,77%, en tenant compte d'un taux de progression des salaires de 2% et d'un taux de rotation de 5% dégressif jusqu'à 50 ans.

- **Allègements de la dette future d'impôt**

Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	Exercice N	Exercice N-1
Taxe sur les grandes surfaces	59 371	56 698
Contribution sociale de solidarité	13 837	12 687
Participation des salariés et forfait social	136 334	112 297
Total	209 542	181 682

- **Liste des filiales et participations**

Informations art L233-15 du Code de commerce	SCI LEONIDES
Capital	1 500 €
% de détention	99 %
Capitaux propres totaux	65 242 €
Capitaux propres autres que le capital	63 742 €
Résultat du dernier exercice	63 717 €
Valeur brute des titres détenus	1 509 €
Valeur nette des titres détenus	1 509 €
Chiffre d'affaire du dernier exercice	96 089 €
Prêts et avances consentis par la société mère	302 718
Cautions et aval donnés par la société	Néant
Quote-part de résultat perçue	65 389 €

Copie certifiée conforme
MLT / 02/09/2020 10:15:08
N° de dépôt - 2020/2032 / 383512134

Informations art L233-15 du Code de commerce	SAS RONGEFER
Capital	40 000 €
% de détention	34 %
Capitaux propres totaux	1 562 417 €
Capitaux propres autres que le capital	1 522 417 €
Résultat du dernier exercice	198 934 €
Valeur brute des titres détenus	13 600 €
Valeur nette des titres détenus	13 600 €
Chiffre d'affaire du dernier exercice	4 382 606 €
Prêts et avances consentis par la société mère	Néant
Cautions et aval donnés par la société	Néant
Dividendes perçus par la société mère	Néant

- **Effectif moyen**

En vertu de l'article R 123-198-5° du Code du Commerce, nous vous présentons le tableau du nombre moyen de salariés au titre de l'exercice :

Catégories	Nombre de salariés
Cadres	2
Non cadres	52
Total	54

- **Honoraires commissaire aux comptes**

Les honoraires du commissaire aux comptes pris en charge au titre de l'exercice s'élèvent à 5 931 €.

- **Autres informations**

La crise sanitaire COVID 2019 constitue un évènement postérieur à la clôture et n'a pas d'incidence sur les comptes 2019. Les conséquences sur l'exercice 2020 sont difficiles à appréhender avec précision à ce stade mais ne devraient pas avoir d'impact sur les comptes
en 2020.

Copie certifiée conforme
MLT / 02/09/2020 10:15:08
N° de dépôt - 2020/2032 / 383512134

CHOLNIZ

Société par Actions Simplifiée au capital de 253.440 euros
Siège social : 538, rue Magellan

42190 SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU

383 512 134 RCS ROANNE
N° SIRET : 38351213400016

RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2020

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition de la Présidente, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 qui s'élève à la somme de 710.482 euros de la manière suivante :

- Dividendes	601.920 €
- Autres réserves	108.562 €

Chaque action recevra ainsi un dividende de 38 euros.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, ainsi que la partie de ceux-ci éligible ou non éligible à l'abattement mentionné à l'article 158 du Code général des impôts, ont été les suivants :

EXERCICE	31 Décembre 2016	31 Décembre 2017	31 Décembre 2018
DIVIDENDE	0€	500.544€	0 €
QUOTE PART ELIGIBLE A L'ABATTEMENT (Art. 158 du CGI)	0€	500.449,20€	0 €
QUOTE PART NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT	0€	94,80€	0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Extrait Certifié Conforme
La Présidente

Copie certifiée conforme
MLT / 02/09/2020 10:15:08
N° de dépôt - 2020/2032 / 383512134

sfc

Associés

Matthias BALANCOURT
Philippe BELLEVERGUE
Sandra BEUGRAS Thierry CANAL
Nicolas FRITSCH
Charles-Alexandre GIAUX
Vy Guyen HAU
David HUMBERT
Regis LACROIX
Marie-Christine MEHENNI
Michel PARDON
Adrien REGIS
Hervé THOUVENEL
Nicolas TOTAL

Certifié ISO 9001
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE inscrite au tableau de l'Ordre Rhône-Alpes
SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES Membre de la Compagnie Régionale de Lyon
Membre indépendant des groupements

BKR

Membre indépendant de l'association technique

ATH

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

S.A.S CHOLNIZ
538 Rue Magellan
42190 SAINT-NIZIER-SOUS-CHARLIEU
N° Siret : 383 512 134 RCS Roanne

SOCIETE FIDUCIAIRE CENTREX
18 avenue Félix Faure
69007 Lyon
Tel. 04 78 17 17 17
info@groupesfc.fr

RCS LYON 318 974 847 - N° de TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 56 318 974 847 - S.A.S. au capital de 988 000 €

Copie certifiée conforme
MLT / 02/09/2020 10:15:08
N° de dépôt - 2020/2032 / 383512134

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROANNE (Loire)

S.A.S CHOLNIZ

538 Rue Magellan
42190 SAINT-NIZIER-SOUS-CHARLIEU

N° Siret : 383 512 134 RCS Roanne

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société CHOLNIZ

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par à l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CHOLNIZ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Copie certifiée conforme
MLT / 02/09/2020 10:15:08
N° de dépôt - 2020/2032 / 383512134

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Fonds commercial » dans la partie « Notes sur le bilan actif » de l'annexe décrit les modalités de détermination de la valeur d'utilité des fonds de commerce, conduisant à la constatation éventuelle d'une dépréciation ou d'un amortissement. Nous avons examiné, sur la base des éléments disponibles à ce jour, les modalités de détermination de la valeur d'utilité des fonds de commerce, et nous avons vérifié que la note annexe donne une information appropriée.

La note « Stocks » dans la partie « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe décrit les modalités de valorisation de votre stock. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de cette approche.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Copie certifiée conforme
MLT / 02/09/2020 10:15:08
N° de dépôt - 2020/2032 / 383512134

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Copie certifiée conforme
MLT / 02/09/2020 10:15:08
N° de dépôt - 2020/2032 / 383512134

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon,
Le 24 juin 2020,

Le Commissaire aux Comptes,
Société Fiduciaire Centrex,
Nicolas TOTAL

Copie certifiée conforme
MLT / 02/09/2020 10:15:08
N° de dépôt - 2020/2032 / 383512134